Image not found or type unknown

bail étudiant dont résiliation avant date sachant que je loue sur

Par **LE DIRER**, le **21/06/2009** à **19:31**

Bonjour,
Bailleur de logements meublés tout confort pour étudiants,je m'interroge sur la possibilité d'inclure une clause concernant la durée du bail;ne louant aux étudiants que sur une période de 10 mois notifiée et signée par le locataire il m'arrive d'être confronté au probléme de résiliation avant fin juin pour raison personnelle;puis je faire signer un document sur l'honneur certifiant que l'étudiant honorera son loyer jusqu'a la date inscrite dans le bail sauf cas justifiant d'un départ prématuré(stage ou maladie).

Merci pour votre réponse

Cordialement

Gérard LE DIRER

Par **cocosummer**, le **31/05/2011** à **16:53**

Le [http://www.mediaetudiant.fr/forum/bail-etudiant-vt2417.html]bail étudiant[/url]renseignez vous!

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés